



CONSEIL MUNICIPAL
vendredi 30 novembre 2018
COMPTE RENDU

Etaient Présents :

Vincent MORISSE, Jeanne-Marie CAGNOL, Jean-Louis ROUFFILANGE, Patrice AMADO, Jean-Maurice ZORZI, Julienne GAUTIER, Hélène BERNARDI, Jean-Marie TOUCAS, Jehanne ARNAUD, Michèle DALLIES, Paul GIRARD, José LECLERE, Evelyne PITTET, Catherine DEFRANCQ, Charles PIERRUGUES, Stéfania QUIRAC, Françoise LUBERT, Karine LAUVARD, Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna Maria MALLAMAIRE, Michel FACCIN, Yolande MARTINEZ, Eric PROVENSAL

Etaient représentés :

M. Patrick VASSAL par m. Jean-Louis ROUFFILANGE,
M. Michel LE DARD par mme Jeanne-Marie CAGNOL,
M. Jean-Loup BONNEFOI-BOLLACHE par mme Jehanne ARNAUD,
Mme Micheline MARTEL par m. Vincent MORISSE,
Mme Josiane DEVAUX par m. Jean-Marie TOUCAS,
M. Franck MANDRUZZATO par mme Julienne GAUTIER,
Mme Véronique KERHOAS par m. Jean-Maurice ZORZI,
Mme Nathalie DANTAS par mme Evelyne PITTET

Etaient absents :

Thierry GOBINO

Secrétaire de séance :

Stéfania QUIRAC

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal du vendredi 30 novembre 2018 à dix-neuf heures. Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2018 est ADOPTE A L'UNANIMITE.

1. MOTION DE SOUTIEN A LA MATERNITE DU POLE DE SANTE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la motion de soutien à la maternité du pôle de santé du Golfe de Saint-Tropez.

2. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte de l'installation de madame Karine LAUVARD en qualité de conseillère municipale et la déclare installée dans ses fonctions.

3. COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT ET DE LA COMMISSION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de modifier la délibération du conseil municipal n° 10287 du 9 avril 2014 en ce qu'elle concernait la désignation de Monsieur Pierre-Yves TIERCE au sein de la commission du développement économique, du Commerce et de l'Artisanat et de la commission des Sports et de la Jeunesse,

- de procéder à l'élection à main levée d'un membre au sein de la commission du développement économique, du Commerce et de l'Artisanat et d'un membre de la commission des Sports et de la Jeunesse,

- de dire que la liste des membres des commissions municipales s'établit donc désormais de la façon suivante:

Commission des Finances et Administration générale

Membres
Jean-Louis ROUFFILANGE
Jeanne-Marie CAGNOL
Charles PIERRUGUES
Nathalie DANTAS
Paul GIRARD
Julienne GAUTIER
Thierry GOBINO
Michel FACCIN

Commission de l'Urbanisme

Membres
Jeanne-Marie CAGNOL
Jean-Maurice ZORZI
Michel LE DARD
Jehanne ARNAUD
Paul GIRARD
José LECLERE
Pascale CHEVREAU
Eric PROVENSAL

Commission des Affaires scolaires

Membres
Patrick VASSAL
Véronique KERHOAS
Josiane DEVAUX
Jean-Marie TOUCAS
Françoise LUBERT
Catherine DEFRANCQ
Sabine MIFSUD
Yolande MARTINEZ

Commission de l'Environnement

Membres
Patrice AMADO
Jeanne-Marie CAGNOL
Michel LE DARD
Micheline MARTEL
José LECLERE
Julienne GAUTIER
Pascale CHEVREAU
Yolande MARTINEZ

Commission des Travaux

Membres
Jean-Maurice ZORZI
Jeanne-Marie CAGNOL
Michel LE DARD
Paul GIRARD
Jehanne ARNAUD
José LECLERE
Thierry GOBINO
Michel FACCIN

Commission de la Vie des quartiers, du transport et du stationnement

Membres
Michel LE DARD
Jeanne-Marie CAGNOL
Patrice AMADO
Jean-Maurice ZORZI
Véronique KERHOAS
José LECLERE
Pascale CHEVREAU
Yolande MARTINEZ

Commission du Développement économique, du Commerce et de l'Artisanat

Membres
Hélène BERNARDI
Karine LAUVARD
Michèle DALLIES
Jean-Maurice ZORZI
Evelyne PITTET
José LECLERE
Sabine MIFSUD
Eric PROVENSAL

Commission des Sports et de la Jeunesse

Membres
Jean-Marie TOUCAS
Michèle DALLIES
Josiane DEVAUX
Karine LAUVARD
Stéfania QUIRAC
Véronique KERHOAS
Sabine MIFSUD
Eric PROVENSAL

Commission des Affaires culturelles

Membres
Jehanne ARNAUD
Jean-Loup BONNEFOI-BOLLACHE
Julienne GAUTIER
Josiane DEVAUX
Patrick VASSAL
Stéfania QUIRAC
Sabine MIFSUD
Michel FACCIN

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal proclame l'élection de Monsieur Jean-Maurice ZORZI au poste de communautaire.

La liste des 11 membres du conseil communautaire de la ville de Sainte-Maxime s'établit donc désormais de la façon suivante:

- Vincent MORISSE
- Charles PIERRUGUES
- Jeanne-Marie CAGNOL
- Nathalie DANTAS
- Patrice AMADO
- Thierry GOBINO
- José LECLERE
- Hélène BERNARDI
- Michèle DALLIES
- Michel FACCIN
- **Jean-Maurice ZORZI**

5. DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR LA DELEGATION PERMANENTE

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation permanente accordée par le conseil municipal lors de la séance du 28 septembre 2017.

6. TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'émettre un avis défavorable au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au 1^{er} janvier 2020,
- de solliciter le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au 1^{er} janvier 2026,

7. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ : TRANSFERT DE LA COMPETENCE FACULTATIVE «CONTRIBUTION BUDGETAIRE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)»

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de valider, conformément à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, la modification des statuts de la Communauté de communes afin d'inscrire la compétence «contribution financière au budget du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)» au rang des compétences facultatives à compter du 1^{er} janvier 2019,
- d'approuver en conséquence les statuts de la Communauté de communes modifiés,

8. CONVENTION ANNUELLE DE SUBVENTION À L'AUDAT.VAR ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'attribuer une subvention de 60 000 euros à l'Audat.Var pour l'année 2018,
- de prendre acte du montant de la cotisation d'adhésion à l'Audat.Var fixée à 7 145 euros pour l'année 2018,
- d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de désigner Monsieur Vincent MORISSE, titulaire, et Monsieur Jean-Maurice ZORZI, suppléant, pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Audat.Var,
- de dire que la dépense d'adhésion est imputée au compte 6281 et la dépense de subvention, au compte 202,

9. DUREE D'ACTIVITE SUR LES MARCHES DE PLEIN VENT PERMETTANT AU TITULAIRE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE PRESENTER UN SUCESSEUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de fixer à trois ans la durée d'exploitation d'un emplacement, pour tout titulaire souhaitant présenter au maire une personne comme successeur de son autorisation d'occupation du domaine public (sous réserve qu'il dispose d'une autorisation délivrée après le 20 juin 2014),

10. OUVERTURES DOMINICALES 2019 POUR LE SECTEUR D'ACTIVITE DES COMMERCES DE DETAIL ALIMENTAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de délivrer un avis favorable pour l'ouverture dominicale des commerces de détail alimentaire après 13h00, les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019,

11. THEATRE LE CARRE SAINTE-MAXIME – GRILLE ET PRINCIPES TARIFAIRES DES ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN DIRECTION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les principes et modalités de tarifications des actions d'éducation artistique et culturelle en direction des publics scolaires,

12. SAISON CULTURELLE 2018 - 2019 - GRILLE TARIFAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le projet de tarification de la programmation culturelle 2018-2019 :

Evènements	Lieu	Date	Plein Tarif
Concert de Noël	Eglise	15 / 12 /2018	20€
Concert Carré Gaumont	Carré	06/01/2019	35€
Concert « Impression d'Espagne » dans le cadre du 12 ^{ème} Festival des musiques des chapelles.	Eglise	05/05/2019	Coréalisation avec rétrocession de billetterie
5 concerts « Festival Magie des orgues »	Eglise	02/09/16/23 & 30 juin 2019	Participation libre
4 concerts « Festival jeudis de la Nartelle »	Chapelle Nartelle	04/11/18 & 25 juillet 2019	20€/concert 60€/Abonnement aux 4 concerts
2 concerts « Festival Opéra sous les étoiles »»	Place Pasteur	08 & 09 août 2019	15€/concert

Le principe de gratuité envers les moins de 16 ans est volontairement maintenu pour tous les évènements.

de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 7088.

13. RAPPORT ANNUEL 2017 - CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - EXPLOITATION DU SERVICE D'ANIMATION CINEMATOGRAPHIQUE

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public d'exploitation du service d'animation cinématographique du Pôle Culturel Carré Léon Gaumont.

14. ASSOCIATION SPORTIVE MAXIMOISE DE FOOTBALL AVENANT 2 CHARTE DU SPORT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention dénommée « charte du sport » conclue le 16 juin 2016 avec l'Association Sportive Maximoise de Football (groupe 1) ;

15. GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS - MARCHE PUBLIC - AVENANT N° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'avenant n°1 du marché n°16*013*00 afférant à la gestion de l'accueil de loisirs relatif aux modalités de remboursement de la prestation de services de la Caisse d'Allocations Familiales perçue par l'UFCV à la commune ;

- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 011 ;

16. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - BASE NAUTIQUE DE SAINTE-MAXIME

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2017 concernant la délégation de service public de la base nautique au club nautique de Sainte-Maxime et de la diminution de 11 624 € de la participation financière communale pour l'année 2017.

17. MARCHÉ PUBLIC - ACQUISITION DE PAPIERS, FOURNITURES DE BUREAU, FOURNITURES SCOLAIRES, LIVRES SCOLAIRES ET NON SCOLAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les cinq marchés afférents à l'acquisition de papiers, fournitures de bureau, fournitures scolaires, livres scolaires et non scolaires comme suit :

- Marché n°18*003*01 afférent au Lot n°1 Papiers avec l'entreprise Charlemagne pour un montant du DQE de 9 964,00€ H.T.
- Marché n°18*003*02 afférent au Lot n°2 Fournitures de bureau avec l'entreprise Charlemagne pour un montant du DQE de 1 128,04 € H.T.
- Marché n°18*003*03 afférent au Lot n°3 Fournitures scolaires avec l'entreprise Charlemagne pour un montant du DQE de 713,46 € H.T.
- Marché n°18*003*04 afférent au Lot n°4 Livres non scolaires avec l'entreprise Charlemagne et un rabais consenti de 9%.
- Marché n°18*003*05 afférent au Lot n°5 Livres scolaires avec l'entreprise Charlemagne et un rabais consenti de 20%.

- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6064 pour les papiers, fournitures de bureau et livres non scolaires et le 6067 pour les fournitures scolaires et livres scolaires,

18. MARCHÉ PUBLIC - ACQUISITION DE PRODUITS ET DE MATERIELS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE BATIMENTS, DE VOIRIE ET DE RESTAURATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés afférents à l'acquisition de produits et de matériels de nettoyage et d'entretien de bâtiments, de voirie et de restauration comme suit :

- Marché n°18*004*01 afférent au Lot n°1 Produits d'entretien avec l'entreprise ORAPI HYGIENE SUD EST pour un montant du DQE de 24 348,97 € H.T.
- Marché n°18*004*02 afférent au Lot n°2 Accessoires de brosse et outils d'application avec l'entreprise Ets IGUAL pour un montant du DQE de 4 912,09 € H.T.
- Marché n°18*004*03 afférent au Lot n°3 Produits de la gamme essuyage avec l'entreprise ORAPI HYGIENE SUD EST pour un montant du DQE de 13 514,20 € H.T.
- Marché n°18*004*04 afférent au Lot n°4 Sacs plastique et Poubelles avec l'entreprise SANOGIA pour un montant du DQE de 15 491,10 € H.T.
- Marché n°18*00*05 afférent au Lot n°5 Accessoires de brosse pour balayeuses avec la société OUEST VENDEE BALAIS SAS pour un montant du DQE de 3 026,08 € H.T.
- Marché n°18*00*06 afférent au Lot n°6 Produits spécifiques de restauration avec l'entreprise SANOGIA pour un montant du DQE de 7 570,89 € H.T.

- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 60631,

19. MARCHÉ PUBLIC - ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES (VILLE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché n°18*016*04 afférent au placement et à la gestion des prestations en matière d'assurance des risques statutaires des agents territoriaux, pour le propre compte de la ville et du centre communal d'action sociale de Sainte-Maxime avec la société d'assurances SOFAXIS CNP, Route de Creton, 18110 VASSELAY et pour un montant global et forfaitaire de 90 068,64 € H.T.,

20. MARCHÉ PUBLIC - REHABILITATION DES LOCAUX DE LA CUISINE CENTRALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés afférents aux travaux de réhabilitation des locaux de la cuisine centrale comme suit :
 - Marché n°18*017*03 afférent au Lot n°3 Menuiseries extérieures Serrurerie, avec la société SESAME AUTOMATISME ET FERMETURES, 177 Avenue Jean Monnet, 83190 OLLIOULES pour un prix global et forfaitaire de 11 574,00 € HT.
 - Marché n°18*017*04 afférent au Lot n°4 Protection résine avec la société CONCEPT RESINE Méditerranée - LAM SARL, ZAC du Tec, 617 avenue Clément Ader, 30320 MARGUERITTES pour un prix global et forfaitaire de 41 429,30 € HT.
 - Marché n°18*017*07 afférent au Lot n°7 Chauffage Ventilation Plomberie, avec la société MTO EUROPARC DE PICHAURY, 1330 rue JRGG de la Lauzière, 13856 AIX EN PROVENCE CEDEX pour un prix global et forfaitaire de 135 263,30 € HT.
 - Marché n°18*017*08 afférent au Lot n°8 Electricité CFO/CFA, avec la AZUREENNE MOUGINOISE BATIMENT (A.M.B), 2081 route de la Roquette, 06250 MOUGINS pour un prix global et forfaitaire de 13 998,20 € HT.
 - Marché n°18*017*09 afférent au Lot n°9 Froid Equipement cuisine avec la société SERAFEC, DOMAINE STE CLAIRE, rue Ampère, 83160 LA VALETTE pour un prix global et forfaitaire de 108 000,00 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire à relancer les lots 1, 2, 5 et 6, déclarés infructueux, en procédure négociée sans mise en concurrence conformément à l'article 30-I.2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 2313,

21. MARCHE PUBLIC - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LITTORAL DE SAINTE-MAXIME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés afférents aux travaux d'aménagement terrestres sur le littoral de Sainte-Maxime comme suit :

- Marché n°18*018*01 afférent au Lot n°1 Voiries Réseaux Divers (VRD) avec le groupement d'entreprises ABEL GARCIN TERRASSEMENT (mandataire)/SOGEA COTE D'AZUR pour un montant du détail quantitatif estimatif de 855 989,30 € H.T.
- Marché n°18*018*02 afférent au Lot n°2 Espaces verts avec CMEVE MANIEBAT ANTENNE DE CANNET DES MAURES pour un montant du détail quantitatif estimatif de 188 131,50 € H.T.

- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 2312,

22. RAPPORT ANNUEL DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE - ANNEE 2017

Le conseil municipal prend acte du rapport de concession sur la qualité du service public de distribution d'énergie électrique de l'exercice 2017 ;

23. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2017

Le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2017, annexé à la présente délibération ;

24. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression de postes		Création de postes	
Grades du Cadre d'emplois suivant	Nombre	Grades du Cadre d'emplois suivant	Nombre
Au 01/12/2018			
		Chef de service de police municipale (temps complet)	1

25. DESIGNATION DES DELEGUES CHARGES DE REPRESENTER LA COMMUNE DE SAINTE MAXIME AU SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de désigner Monsieur Patrice AMADO, délégué titulaire et Monsieur José LECLERE, délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte du Massif des Maures.

26. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO DE SAINTE-MAXIME

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités pour l'exercice clos au 31 octobre 2017 du délégataire de service public d'exploitation du casino.

27. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 - PORT PUBLIC DE SAINTE-MAXIME - GALERIE MARCHANDE

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du délégataire de service public pour l'exploitation de la galerie marchande pour l'exercice 2017.

28. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 - PORT PUBLIC DE SAINTE-MAXIME - PORT DE PLAISANCE ET PARKING

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du délégataire de service public pour l'exploitation du port public de plaisance et du parking pour l'exercice 2017.

29. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités pour l'exercice 2017, du délégataire de service public d'exploitation du service de transport du groupement d'entreprises RAFAEL BUS / ESTEREL CARS.

30. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LOTS DE PLAGES

Le conseil municipal prend acte des rapports d'activité pour l'exercice 2017, des délégataires de service public d'exploitation des plages naturelles de Sainte-Maxime.

31. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 - PORT PRIVE DE SAINTE-MAXIME

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du délégataire de service public pour l'exploitation du Port privé pour l'exercice 2017,

32. RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA CHARTE DE PARTENARIAT DU SANCTUAIRE PELAGOS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de renouveler l'adhésion à la charte de partenariat du sanctuaire PELAGOS,

33. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser le concessionnaire exploitant la gestion du port et de son parking attenants à accorder des occupations du domaine public pour les durées et montants suivants:

Type d'occupation	Titulaires	Montant de la redevance annuelle	Durée en année
Lot 7 : Transport Maritime	SAS EMC (Les bateaux verts)	* Place 1022 : Partie fixe de la redevance : 3 312,00 TTC	4 ans 1/2
Lot 8 : école de plongée	KETOS	* Place 1119A BIS : Partie fixe de la redevance : 3 312,00 TTC	4 ans 1/2
Lot 9 : Pêcheurs membres de la prud'homie ou du comité local des pêches	Pêcheur M. RUL	* Place 1122 : Partie fixe de la redevance : 1€ TTC	4 ans 1/2
Lot 10 : Pêcheurs membres de la prud'homie ou du comité local des pêches	Pêcheur M. RUGGIERO	* Place 1123 : Partie fixe de la redevance : 1€ TTC	4 ans 1/2
Lot 11 : Pêcheurs membres de la prud'homie ou du comité local des pêches	Pêcheur M. ROMEO	* Place 1125 : Partie fixe de la redevance : 1€ TTC	4 ans 1/2
Lot 12 : Pêcheurs membres de la prud'homie ou du comité local des pêches	Pêcheur M. BRISOTTO	* Place 1126 : Partie fixe de la redevance : 1€ TTC	4 ans 1/2

34. CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME - EXERCICE 2013 ET SUIVANTS

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune de Sainte-Maxime pour les exercices 2013 et suivants ainsi que les courriers s'y rapportant.

35. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'adopter, après débats, les orientations générales des budgets 2019 ;

36. SORTIE DE L'ACTIF ET VENTE ADMINISTRATIVE DU BATEAU SEMI RIGIDE « BWA » DE LA POLICE MUNICIPALE, AINSI QUE DE SA REMORQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la sortie de l'actif et la vente du lot composé d'un bateau municipal reformé semi-rigide de marque « BWA SEVENFIFTY OPEN » mis à l'eau en mai 2011, motorisation 250 CV Suzuki immatriculé TL N 930247, et sa remorque « CBS » immatriculée BP -040-JA,
- de dire qu'une procédure de vente au meilleur prix, avec un prix de réserve de 13 000€ sera lancée pour ce lot par divers moyens, notamment la vente de gré à gré ou le recours à une plateforme électronique de courtage aux enchères

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.